

**Présents :** Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Solange Saulnier, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Frédéric Troy, Gérard Baup, Alain Rougale, Henri Benoist, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Marc Bartoli, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Didier Dumas, René Rigaud, Gérard Martin Dhermont, Christian Roux, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

**Excusés :** Isabelle André, Annie Rovéda, Gilbert Corréard, Michel Vallon, Michel Lambert, Robert Terrier et Eliane Paquet.

Jean Pierre Sarret est désigné secrétaire de séance.

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 4 mars 2013**

☞ 6 abstentions

### **2- Approbation des comptes de gestion 2012**

Samuel Martin remercie Bernard Combe, Estelle Maurice et l'ensemble des responsables de services qui ont réalisé un important travail.

Il propose que les comptes de gestions 2012 fassent l'objet un vote global.

Guillaume Gontard rappelle qu'il n'avait pas pris part au vote en 2012 par rapport au déficit prévisionnel de 600 000 € qui ne s'est effectivement pas confirmé. Il tient à rappeler que les questions de l'époque restées sans réponses étaient légitimes bien qu'il comprenne que le 1<sup>er</sup> budget était compliqué.

Pour Jean-Paul Mauberret qui n'avait également pas pris part au vote, il lui paraît légitime de s'abstenir aujourd'hui.

**Vote : Approbation des comptes de gestion 2012**

☞ 1 abstention

### **3- Approbation des comptes administratifs 2012 et affectation des résultats**

Le Président indique qu'il n'y a pas de modifications majeures par rapport au DOB et précise que les comptes administratifs 2012 sont conformes aux comptes de gestion dressés par Mme la Trésorière de Mens.

Samuel Martin quitte la salle pendant le vote.

**Vote : approbation des comptes administratifs 2012**

**Budget Principal :**

☞ 1 abstention

**Budget Ecole :**

☞ 1 abstention

**Budget Tourisme :**

☞ 1 abstention

**Budget Action Economique :**

☞ 1 abstention

**Budget Chaufferie bois :**

☞ 1 abstention

**Budget Immo La croizette :**

☞ 1 abstention

**Budget Collecte et traitement des déchets :**

☞ 1 abstention

**Budget Eau :**

☞ 1 abstention

#### **4- Approbation des budgets 2013 et vote des taux d'imposition**

En préambule, Samuel Martin demande au conseil s'il souhaite un vote chapitre par chapitre ou globalement.

Michel Guiguet répond que la présentation est effectuée chapitre par chapitre mais que le vote peut porter de manière globale sur le budget.

Samuel Martin précise que les informations relatives à la DGF, au FDPTP et au FPIC ne sont pas encore connues. Le Budget Principal a été bâti sur la base de la DGF 2012 et le FDTP a été calculé sur la base de 80% du montant de 2012.

Budget 2013 : il convient d'être vigilant car on compare les comptes administratifs avec le BP. L'augmentation d'environ 1 million d'euros des dépenses du Budget principal s'explique par les actions retenues par les commissions (350 K€), la hausse des frais de personnel, l'augmentation des subventions d'équilibre pour les budgets Ecoles et Tourisme et l'effort en direction des associations et de la petite enfance.

Michel Guiguet s'interroge à propos :

- De l'augmentation des charges du personnel par rapport à celles indiquées lors du DOB. Bernard Combe explique que les charges du personnel mentionnées dans le DOB ne concernaient que 3 budgets. Celles apparaissant dans le budget concernent également l'eau potable et les déchets (recettes en contrepartie)

En ce qui concerne les 350 000€ de dépenses supplémentaires sur les charges générales, ces dépenses concernent essentiellement les actions nouvelles retenues par les commissions. La majorité d'entre elles ne sont pas pérennes et concernent aussi le report d'actions prévues mais non réalisées en 2012.

- Du budget Action Economique

Le budget annexe Action Economique concerne la gestion de la ZA des Carlaïres à Monestier de Clermont.

Le volet Economie dans le budget principal concerne les actions de la commission « économie ». dont Robert RIOTTON est le Vice-Président.

Michel Guiguet souhaite connaître les chapitres sur lesquels les prévisions sont larges car il lui paraît dommage de prendre une option négative dès le départ.

Samuel Martin explique que le budget 2013 tient compte de toutes les actions proposées par les commissions. En effet, le bon résultat d'exécution 2012 permet de prendre cette option en 2013. L'exécution 2013 dira si toutes les actions ont pu être réalisées.

Il précise que la visibilité financière s'améliore mais qu'elle n'est pas encore parfaite.

Frédérique Puissat souligne l'effort fait en direction du monde associatif sans faire des coupes sombres. Les choix ont été faits dans un climat serein et ces aides alimentent les forces vives du territoire.

Jean-Paul Mauberret reconnaît l'effort envers les associations mais s'interroge :

- les besoins sont-ils complètement satisfaits ?
- Est-ce que le déficit à nouveau annoncé est conjoncturel ou structurel?

Il subsiste une grande incertitude.

Samuel Martin répond que le résultat 2012 est bon mais que la synthèse des propositions des commissions amène à constater un déficit sur 2013. Le choix est donc d'accepter très temporairement un déficit puisqu'il est couvert par l'excédent accumulé. Il est en effet nécessaire de poursuivre certaines actions et notamment celles concernant la petite enfance. Il s'agit d'aller au-delà de ce qui a été fait en 2012.

Selon Guillaume Gontard, il faut d'ores et déjà se poser les questions suivantes :

- Sur quel projet s'appuie le budget ?
- Le déficit annoncé est-il conjoncturel ou chronique ? Soit le déficit s'avère chronique, et le conseil de communauté devra faire un choix entre augmenter la fiscalité et/ou supprimer des actions car l'excédent accumulé aura disparu dans 4 ans. Soit, on reproduit en 2013 le discours du déficit 2012 et cela pose la question de la sincérité du budget.

Pour Samuel Martin, il y a un paradoxe à mettre en cause la sincérité budgétaire alors qu'on est capable de d'expliquer et d'exposer ce déficit en séance publique. Il rappelle que les marges de manœuvre sont limitées et que la prudence est nécessaire.

Il s'agit d'un budget de compromis afin de mettre en œuvre des actions pour le territoire. En terme d'investissement, il rappelle qu'il convient de dégager les moyens pour le groupe scolaire à Monestier de Clermont et pour la Maison de l'enfance à Mens, deux projets majeurs.

Jérôme Fauconnier indique qu'il reste des zones d'incertitude mais bien que moins que l'année dernière et le choix fait en bureau est d'inscrire l'ensemble des actions proposées par les commissions et donc de garder l'hypothèse la moins favorable mais de parier sur la prudence.

Pour Marc Bartoli, il est dommage d'avoir opté pour un principe général de pessimisme pour bâtir le budget.

Pour Jérôme Fauconnier, il ne s'agit pas de pessimisme mais de prudence.

Frédérique Puissat rappelle que le déficit 2013 n'est que prévisionnel et que les réalisations budgétaires sont souvent inférieures aux prévisions. Elle estime que les marges de manœuvre dégagées en 2012 sont un atout pour la nouvelle intercommunalité.

Christophe Drure souhaite des précisions sur l'Investissement.

Samuel Martin rappelle que deux études importantes sont prévues au budget ; le groupe scolaire à Monestier de Clermont et l'équipement Petite enfance à Mens.

Michel Guiguet s'étonne car ce dernier projet a déjà été voté dans l'enveloppe territoriale. Pourquoi refaire une étude alors que cela a été fait ?

Frédérique Puissat précise qu'il est nécessaire de compléter l'étude pour la mise aux normes de la halte-garderie de Mens. Le dossier de l'ex-communauté de communes de Mens a été voté très tardivement et il n'est pas complètement abouti. Donc, il convient de poursuivre la réflexion en collaboration avec la commune de Mens et la MEJ et la CAF qui n'a pas encore connaissance du projet.

Samuel Martin répond que la commission Finances a décidé de budgétiser une étude complémentaire sachant que le 1<sup>er</sup> dossier, présenté par la CDC de Mens, était très approximatif et qu'il y a urgence en la matière.

Annette Pellegrin précise que ce dossier est inscrit avec une subvention à 65% dans la conférence territoriale de 2014.

Michel Guiguet souhaite que l'année prochaine, le détail des investissements dans les budgets annexes soit également transmis.

### **Vote Budget Principal CCT 2013**

**Contre : 2      Abstention : 11      Pour : 24**

Le budget Ecoles n'appelle pas d'observations particulières.

### **Vote Budget Ecole 2013:**

**Abstention : 11      Pour : 26**

Michel Guiguet constate une forte augmentation des recettes de la Taxe de Séjour sur le budget Tourisme et s'interroge. Bernard Combe explique que figurent sur le budget 2013, 2 années de facturation pour le canton de Monestier de Clermont.

**Vote Budget Tourisme :**

**Abstention : 11      Contre : 1                      Pour : 25**

Le budget Chaufferie bois n'appelle pas d'observations particulières.

Jérôme Fauconnier précise que le rapport sur la délégation sera prochainement présenté en conseil de communauté.

**Budget Chaufferie bois :**

**Abstention : 4                      Pour : 33**

Le budget Immo La Croizette n'appelle pas d'observations particulières.

**Budget Immo La Croizette :**

**Abstention : 2                      Pour : 35**

Le budget Action Economique n'appelle pas d'observations particulières.

**Budget Action Economique :**

**Abstention : 1                      Pour : 36**

En ce qui concerne le budget OM, Gérard Chevally s'interroge sur le projet d'étude pour la ressourcerie car cela n'est pas conforme à ce qui a été décidé en commission.

Alain Hermil Boudin répond qu'il convient néanmoins de prévoir l'étude car c'est un sujet important pour le Trièves. Le Conseil Général ne subventionnera le container de Mens que si la communauté de communes porte le projet.

Guillaume Gontard se demande si cette décision signifie que la CCT n'accompagnera pas l'association.

Alain Hermil Boudin confirme la décision de ne pas acheter la benne.

Christophe Drure, Sophie Reichmuth et Guillaume Gontard regrettent cette décision et soulignent que cette association a besoin d'un soutien. Mettre de l'argent dans une étude est dommage, et investir dans une benne serait une bonne chose.

Gérard Chevally précise que cette association a suffisamment de bénévoles et, visiblement sur Monestier et Clelles il y aurait également du monde positionné. Marie-Jo Villard avait proposé d'apporter une aide par le biais d'une subvention car il faut aider une telle association.

Samuel Martin précise que le conseil pourra toujours voter une décision modificative ultérieurement pour allouer une aide à l'association mais il faut clarifier les rapports entre la déchèterie et la ressourcerie.

Christophe Drure demande si la CCT achète un camion pour la collecte en régie des emballages ?

L'achat du camion est prévu cette année répond Alain Hermil Boudin.

Christophe Drure souligne que cela est prévu depuis de nombreuses années et permettrait l'embauche de personnel sur le territoire. C'est une bonne chose que cela soit acté au niveau du budget mais qu'il convient de mettre réellement en place cette régie.

Il revient sur l'étude portant sur la redevance incitative.

Samuel Martin indique que la décision est de mener l'étude jusqu'à son terme et d'organiser des déplacements sur 2 secteurs afin de s'informer auprès d'élus sur le fonctionnement de la redevance incitative.

Christophe Drure insiste pour que les secteurs visités pratiquent la redevance incitative au poids, système envisagé pour le Trièves. Il approuve qu'un élu vienne en conseil témoigner de l'expérience d'un territoire en la matière.

Guy Percevault connaît un maire qui pourrait venir faire part de son expérience et propose de lui en parler.

Christophe Drure rappelle d'être vigilant afin de ne pas perdre la subvention (2014).

**Budget OM :**

**Contre : 5      Abstention : 9                      Pour : 23**

Le budget Eau potable n'appelle pas d'observations particulières.

**Budget Eau potable:**

**Adopté à l'unanimité**

**Vote des taux d'imposition :**

Samuel Martin propose un maintien des taux 2012 sans augmentation.

**Vote des taux d'imposition :**

**Abstention : 1**

**Pour : 36**

**Subvention aux associations :**

Concernant la commission Sports & Loisirs, Frédérique Puissat explique qu'un groupe technique de bénévoles associatifs a été créé pour proposer les critères à prendre en compte ; à partir de ces critères validés, les montants ont été décidés.

Concernant la commission Culture, JP Mauberret précise qu'il existe 48 associations culturelles. Sur l'ensemble des demandes de subvention, seules 3 ont été rejetées car elles ne répondaient pas aux critères choisis. Un travail sur la base de critère a été fait pour répartir le montant de l'enveloppe. En général l'aide porte sur le fonctionnement mais aussi sur des événements ponctuels. La règle est que la subvention de la communauté de communes ne dépasse pas 10% du budget de l'association.

Pour Guy Percevault le nombre (64) d'associations sportives et culturelles est énorme. Pourquoi ne pas changer le critère des 4 communes de manière à pouvoir aider plus les associations importantes et laisser aux communes le soin de subventionner les petites associations.

Samuel Martin répond que redéfinir les critères d'associations reste le travail des commissions.

Frédérique Puissat précise que c'est compliqué car il faut tenir compte de l'historique sur le territoire. Le système n'est pas parfait mais il a également tenu compte du nombre d'adhérents pour l'attribution de subvention.

Marie-Jo Villard remercie le Président et le conseil pour les 20 000 € supplémentaires accordés aux associations sociales. Ces associations dans le service qu'elles apportent aux personnes sont importantes pour le territoire.

Pour Michel Guiguet, il faut noter l'effort sur ces associations là car elles ont des missions de service public. C'est différent par rapport aux autres associations.

Concernant la commission Tourisme, Alain Rougale indique que l'attribution des subventions a été difficile compte tenu de l'événement majeur sur le territoire qu'est la fête du bleu. Il est également important que les associations locales d'animation touristique puissent continuer à mettre en place des animations qui présentent un grand intérêt pour les touristes.

Guillaume Gontard s'interroge à propos de la Maison du Mont Aiguille.

Samuel Martin répond qu'il n'y a pas eu de demande à ce jour et rappelle que la somme allouée l'année dernière était de 3000€. Si l'association fait une demande dans l'année, il proposera une délibération pour que lui soit allouée la même somme.

Alain Rougale rappelle que le projet « route du bois » est intéressant mais arrive au mauvais moment en termes de politique contractuelle. Il précise que la CCT n'est pas prête à porter un projet aussi lourd.

**Vote : subvention aux associations**

**Abstention : 1**

**Pour : 36**

**5- Transfert du terrain du nouveau gymnase de Monestier de Clermont**

Il s'agit de régulariser le transfert à titre gratuit d'une partie de la parcelle AH6 dont la CCT est actuellement propriétaire. Il convient d'autoriser le Président à signer le document d'arpentage et à lancer la procédure de transfert de propriété à titre gratuit et à signer l'acte notarié correspondant.

## **Vote : Transfert du terrain du nouveau gymnase de Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **6- Transfert du terrain du collège de Mens**

Il s'agit de régulariser le transfert à titre gratuit d'une partie de la parcelle AM63 dont la CCT est actuellement propriétaire. Il convient d'autoriser le Président à signer le document d'arpentage et à lancer la procédure de transfert de propriété à titre gratuit et à signer l'acte notarié correspondant.

## **Vote : Transfert du terrain du collège de Mens**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Création d'un comité technique commun avec le CIAS**

Compte tenu de la taille de la collectivité (+ 50 agents), il y a obligation de créer un Comité Technique. Cette instance se compose de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires comme suit :

- 4 représentants titulaires du personnel
- 4 représentants titulaires de la collectivité (probablement le DGS et la DRH et 2 élus).

Les EPCI peuvent lorsqu'ils ont un CIAS rattaché créer un Comité Technique commun compétent pour tous les agents des 2 établissements. Les représentants seront désignés le 13 juin prochain et le conseil communautaire confirmera ou infirmera les propositions après avis du Comité Technique Paritaire par délibération.

Dans un premier temps, il convient d'approuver la création d'un comité commun aux 2 structures et de fixer le nombre de représentants titulaires.

**Vote : Création CT et approbation de la répartition du nombre de représentants titulaires : 4 représentants titulaires du personnel et 4 représentants titulaires de la collectivité qui auront voix délibérative**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Modification du tableau des effectifs**

A la suite à la réussite au concours d'un agent, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 100% et de créer un poste de technicien à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Cette création de poste n'a aucune incidence financière.

Un agent avait été recruté sur un contrat CAE ; ce contrat arrive à terme et cet agent ayant donné entière satisfaction, il est proposé de l'intégrer et de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 100%.

Enfin, il est proposé une augmentation de quotité de 50% à 100% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au service Ressources Humaines. Cet agent est formé sur la gestion du personnel depuis la fusion et la création de ce poste n'a aucune incidence financière parce que l'agent effectuait déjà un temps de travail de 100% depuis le 01/01/2012.

## **Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **9- Autorisation au Président de signer le marché « traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers »**

Le marché de « traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers » arrive à échéance le 31 mars prochain. Suite à l'appel d'offres lancé pour le renouvellement du marché, il est proposé de retenir la société de Tri d'Athanor pour un montant unitaire de 250 € HT le traitement par tonne et pour un montant unitaire de 120 € HT le traitement du refus de tri par tonne.

**Vote : Autorisation au Président de signer le marché « traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 10- Programme Action Collective Famille – demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents

Dans le cadre de la poursuite des projets expérimentés en 2012 et de la mission Action Collective Famille, le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui aux Parents) lance un appel à projet pour tout projet relatif à la parentalité.

Bien que soutenues par le Conseil Général au titre de la convention de développement local et construites en partenariat avec le Collège, les actions de groupe de parole de parents d'adolescents et de prévention à destination des familles requièrent un financement complémentaire.

Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 4000€. Le plan de financement de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation extérieures	4000 €	Conseil Général	1100 €
Frais de com°	500 e	REAAP	4000 €
Frais de déplacement	100 €	CdC Trièves	3796 €
Frais de personnel	4296 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8896 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8896 €</b>

**Vote : Programme Action Collective Famille – demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents**

☞ Adopté à l'unanimité

## 11- Fonctionnement des RAM – sollicitation des subventions du Conseil Général de l'Isère et de la MSA

Par délibération en date du 27 février 2012, le conseil de communauté a autorisé le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires comme le Conseil Général et le Mutualité Sociale Agricole au titre du fonctionnement du RAM.

Il convient de reconduire cette délibération pour l'année 2013 afin de financer le fonctionnement des actions menées par les RAM.

Samuel Martin souhaite des précisions sur l'évolution du financement des équipements pour la petite enfance.

Frédérique Puissat explique que le Conseil Général a décidé d'abandonner l'aide depuis 2009 et progressivement se désengage des associations en 2013. A terme, ce sont 80 000€ qui vont disparaître ; cet impact sur le budget 2013 porte uniquement sur SOS Récré mais dès l'année prochaine d'autres associations seront concernées.

**Vote : Fonctionnement des RAM – sollicitation des subventions du Conseil Général de l'Isère et de la MSA**

☞ Adopté à l'unanimité

## 12- Modification du plan de financement de l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi » – année 2013

Par délibération en date du 22 octobre le conseil de communauté a approuvé le plan de financement de l'action « Accompagnement vers l'emploi »- année 2013 suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût total poste	22 080,00 €	FSE	8 620,00 €	39,00%
		CG 38	8 620,00 €	39,00%
		CDC Trièves	4 840,00 €	22,00%
<b>Total</b>	<b>22 080,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>22 080,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Lors de sa séance du 22 février 2013, le Conseil Général a validé une participation à hauteur de 8450,95 € identique à celle de la participation communautaire dans le cadre du FSE.

Par conséquent il convient d'approuver le nouveau plan de financement de la façon suivante :

Dépenses		Recettes		
Coût total poste	22 080,00 €	FSE	8 450,95 €	38,27%
		CG 38	8 450,95 €	38,27%
		CDC Trièves	5 178,10 €	23,46%
<b>Total</b>	<b>22 080,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>22 080,00 €</b>	<b>100,00%</b>

La CCT se substitue donc aux engagements.

**Vote : Modification du plan de financement de l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi » – année 2013**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **13- Changement de prix de vente dans les Offices du Tourisme**

Dans le cadre des régies de recettes pour les antennes de l'OTI du Trièves, il convient d'ajouter et de modifier des prix de vente pour les articles ci-dessous :

Article	Prix de vente initial	Nouveau prix de vente
Carte IGN 3236 Villard de Lans - Mont Aiguille	10,50 €	11 €
Topo-escalade Association grimpe Vercors		5 €
Calendrier Vignes et Vignerons d' Trièves en dépôt vente à l'antenne de Mens		10 €

**Vote : Changement de prix de vente dans les Offices de Tourisme du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **14 - Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

- Invitation CDDRA le 2 avril 2013 à la salle du Percy de 18h00 à 20h00 pour la conférence « Quelles économies pour nos territoires ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30